



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 3 mars 2020 à 18h00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

| | | |
|-----------------------------|-----------------------------|--|
| AIX-LES-BAINS | Dominique DORD | |
| AIX-LES-BAINS | Renaud BERETTI | Départ après la 14 ^{ème} délibération |
| AIX-LES-BAINS | Michel FRUGIER | |
| AIX-LES-BAINS | Corinne CASANOVA | |
| LA BIOLLE | Blandine BELLANCA | |
| BOURDEAU | Jean-Marc DRIVET | |
| LE BOURGET DU LAC | Marie-Pierre FRANCOIS | |
| BRISON SAINT INNOCENT | Jean-Claude CROZE | |
| LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT | Nicole FALCETTA | |
| CHANAZ | Yves HUSSON | |
| CONJUX | Claude SAVIGNAC | |
| DRUMETTAZ-CLARAFOND | Nicolas JACQUIER | |
| ENTRELACS | Bernard MARIN | |
| GRESY-SUR-AIX | Robert CLERC | |
| MERY | Eudes BOUVIER | |
| LE MONTCEL | Jean-Christophe EICHENLAUB | |
| MOUXY | Gabrielle KOEHREN | |
| ONTEX | Jacques CURTILLET | |
| PUGNY-CHATENOD | Jean-Guy MASSONNAT | |
| RUFFIEUX | Olivier ROGNARD | |
| SAINT OFFENGE | Bernard GELLOZ | |
| SAINT OURS | Christian REBELLE | |
| SAINT PIERRE DE CURTILLE | Sylvie L'HEVEDER | |
| SERRIERES-EN-CHAUTAGNE | Denise DE MARCH | Départ après la 12 ^{ème} délibération |
| TRESSERVE | Jean-Claude LOISEAU | |
| TREVIGNIN | Gérard GONTHIER | |
| VIONS | Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET | |
| VIVIERS-DU-LAC | Robert AGUETTAZ | Départ après la 10 ^{ème} délibération |
| VOGLANS | Yves MERCIER | |

Absents excusés :

| | |
|------------|----------------------|
| CHINDRIEUX | Marie-Claire BARBIER |
|------------|----------------------|

Autres présents non votants :

| | |
|-----------------------------|---|
| Jean-François BRAISSAND | ENTRELACS |
| Frédéric GIMOND | Directeur général des services |
| Véronique MERMOUD | Directrice du pôle Aménagement |
| Christophe PIRAT | Directeur des services à la population |
| Olivier VERDENAL | Directeur financier |
| Sébastien BABOULAZ | Responsable CitésLab |
| Nicolas BESSON | Responsable MSAP |
| Julien BOURGES | Directeur d'Aqualac |
| Fabrice BURDIN | Responsable Agriculture |
| Estelle COSTA de BEAUREGARD | Responsable juridique et des assemblées |



Thibaut DERRIEN
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Sylvie NORMAND
Magali PINSON
Eline QUAY THEVENON

Responsable Air – Energie - Climat
Responsable Communication et relations publiques
Responsable du pilotage de la performance
Responsable des ports et plages
Responsable Eau potable
Assistante du service Assemblées / Juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 février 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 29 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2020

Exécutoire le : 09 MARS 2020

Affichée le : 09 MARS 2020

Visée le : 09 MARS 2020

EAU POTABLE

Mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau Economies d'eau : Renouvellement des réseaux d'eau potable en parallèle du tracé du Barreau Est - Demande de subvention

Monsieur le Président rappelle la politique engagée par Grand Lac sur les économies d'eau, qui s'inscrit dans le Plan de Gestion de la Ressource en eau, nécessaire à la préservation des ressources de notre territoire. Il rappelle également l'engagement de la collectivité à réaliser les opérations indiquées dans le programme d'actions du Contrat de Bassin 2019-2022 de l'Agence de l'Eau, signé le 3 juillet 2020.

Le renouvellement des réseaux concerné par cette délibération sera réalisé en fouille commune des conduites nécessaires à la mise en œuvre du Barreau Est.

Les travaux se décomposent comme suit :

- Tronçon 1-4-3 : Chemin de Corsuet à l'avenue Franklin Roosevelt
 - o 750 ml de Fonte DN 200 mm
 - o 5 branchements particuliers
- Tronçon 1-4-4 : Avenue Franklin Roosevelt au Chemin de la Baye
 - o 415 ml de fonte DN 200 mm
 - o 150 ml de fonte DN 150 mm
 - o 19 branchements particuliers

Ces travaux correspondent à la fiche n°27 (Economie d'eau - lutte contre les fuites) du Contrat de Bassin. Le montant des 2 tronçons est détaillé comme suit :

- Maitrise d'œuvre : 15 000 € H.T.
- Topographie - détection : 5 000 € H.T.
- Travaux : 460 000 € H.T.
- Total : 480 000 €

Les crédits sont ouverts au budget Eau Potable, opération n°25-5. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès des partenaires financiers, à savoir l'Agence de l'Eau et le Département de la Savoie, pour solliciter les subventions les plus élevées possibles.

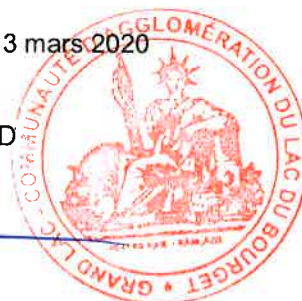
Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport et le projet de renouvellement du réseau d'eau potable, évalué à 480 000 € H.T. ;
- APPROUVE la réalisation de cette opération sur le réseau d'eau potable selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- DECIDE de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès de nos partenaires financiers (Agence de l'Eau et Département de la Savoie) au titre du Contrat de Bassin et sollicite les subventions les plus élevées possibles,
- SOLLICITE une dérogation pour démarrage anticipé des travaux préalablement à la décision d'aide des financeurs.

| |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 29 |
| - Votants : 29 |
| - Pour : 29 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Aix-les-Bains, le 3 mars 2020

Le Président,
Dominique DORD



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Eau potable - Mise en oeuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau - Economies d'eau : Renouvellement des réseaux d'eau potable en parallèle du tracé du Barreau Est - Demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 09/03/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 09/03/2020

Numéro de l'acte : d3220 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200303-d3220-DE

Date de décision : 03/03/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions